



**HAL**  
open science

## **Exposer des restes humains : une prise de risque du commissaire d'exposition ?**

Laure Antunes, Isabelle Brianso, Eric Triquet

### ► **To cite this version:**

Laure Antunes, Isabelle Brianso, Eric Triquet. Exposer des restes humains : une prise de risque du commissaire d'exposition ?. 2025. <hal-05500246>

**HAL Id: hal-05500246**

**<https://hal.science/hal-05500246v1>**

Submitted on 13 Feb 2026

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

## Les Carnets de l'Ocim

Laure ANTUNES est doctorante en sciences de l'information et de la communication à Avignon Université, Centre Norbert Elias (UMR 8562) avec un financement contractuel de la Fédération de Recherche Agorantic 3621 (2024-2027). Sa thèse s'intitule « *Exposer les momies égyptiennes au musée : tensions entre « normes juridiques » et « éthique muséale ». Quels apports de l'imagerie 3D et des techniques scénographiques ?* ». Elle est co-commissaire de l'exposition « *Curieuses momies. Des Champollion au Synchrotron* » (28 mars - 23 novembre 2025) du Musée Champollion (Vif, Département de l'Isère) qu'elle investit comme terrain d'étude exploratoire dans le cadre de ses travaux de doctorat.

Isabelle BRIANSO est maîtresse de conférences à Avignon Université, Centre Norbert Elias (UMR 8562), où elle enseigne la muséologie et les sciences de l'information et de la communication appliquées au patrimoine culturel. Ses travaux de recherche portent principalement sur les discours et l'analyse des processus de patrimonialisation en contexte international (Unesco, Conseil de l'Europe), ainsi que sur l'étude des visiteurs au musée et les médiations muséales. Elle est membre scientifique du projet HERMES (AMI SHS). Elle co-encadre la thèse de doctorat de Laure Antunes.

Éric TRIQUET est professeur en sciences de l'information et de la communication à Avignon Université, au sein du Centre Norbert Elias (UMR 8562). Il est membre du département Culture et communication et de l'équipe pédagogique du master « Médiations, Musées et Patrimoines ». Ses travaux de recherche portent principalement sur la médiation des savoirs dans différents contextes (l'exposition, la BD, la littérature jeunesse). Il pilote actuellement le programme « Musées en transition » du projet HERMES centré sur le patrimoine en devenir. Il co-encadre la thèse de doctorat de Laure Antunes.

## **Exposer des restes humains**

### **Une prise de risque du commissaire d'exposition ?**

Laure Antunes, Isabelle Brianso, Éric Triquet

Une exposition, une fois inaugurée, révèle rarement à ses visiteurs les coulisses de sa conception, encore moins les doutes, les difficultés, les postures déontologiques des commissaires (Mairesse, 2022). Le présent article se fait l'écho des questionnements portant sur la présentation d'un « objet-sujet » aussi sensible (Poli, 2019) que les restes humains, et plus particulièrement les momies égyptiennes. Bien que l'éthique s'impose comme un principe inévitable à la pratique muséographique et patrimoniale (Cadot, 2010 ; Cornu, 2009 ; Brianso & Girault, 2014), en définir les fondements et les modalités d'application dans l'exposition représente aujourd'hui un véritable défi dans le monde muséal.

À partir d'une expérience professionnelle de commissaire d'exposition, cette recherche doctorale questionne la place et les enjeux de l'éthique des collections de restes humains dans le cadre d'une enquête exploratoire quant à l'exposition *Curieuses momies. Des Champollion au Synchrotron* du Musée Champollion (1). Cet article étudie la nature, la place, la présentation de l'« objet-sujet » momie et sa réception auprès des visiteurs à partir d'une observation participante menée lors de la conception de l'exposition (2) ainsi qu'une expertise muséographique (grille d'observation) complétée par des entretiens semi-directifs (3).

Ainsi, la première partie de l'article est consacrée à la définition de la momie en tant qu'« objet-sujet » dont la nature complexe rend délicate les conditions de sa mise en exposition pour le commissaire. La deuxième partie abordera comment et par quels moyens l'exposer en veillant à préserver son caractère sacré et à respecter la sensibilité des visiteurs.

#### **La momie : un « objet-sujet » complexe à exposer**

Professionnels de musée et visiteurs d'exposition, vous êtes-vous déjà interrogé sur la présence de momies enfermées dans les vitrines de musées ? Vous êtes-vous déjà demandé qui sont-elles réellement ? En somme, qui sont ces « choses » devant lesquelles nous nous arrêtons tous par curiosité, sans véritablement chercher à comprendre ce qui se cache sous ces couches, plus ou moins épaisses, de bandelettes ? Les momies sont-elles des objets d'exposition, des personnes, ou les deux à la fois ?

Depuis plusieurs années, les momies incarnent à elles seules un « objet » incontournable de toute exposition égyptologique. Elles sont présentées comme les têtes d'affiche, explicitement citées ou suggérées à travers la figure emblématique du pharaon, dans de nombreuses expositions plébiscitées par le grand public. Néanmoins, en raison de cet engouement et de leur patrimonialisation ancienne, leur présence et leur présentation au musée sont rarement remises en question.

Pourtant, les momies ne sont pas des « biens culturels » comme les autres, et encore moins de simples et banaux objets d'exposition. Derrière leurs bandelettes, faisant d'elles une « chose » abstraite, nous oublions parfois qu'une enveloppe charnelle constitue encore le prolongement d'un être humain. C'est un témoin unique d'une civilisation passée, fondée sur des rites funéraires et des croyances d'une vie après la mort (Dunand & Lichtenberg, 1998). Elle incarne donc, pour cette civilisation égyptienne, une « chose » sacrée ; mais l'est-elle réellement aux yeux des visiteurs ?

Son origine historique et géographique, et les pratiques funéraires qu'elle incarne, l'éloignent considérablement de notre société actuelle, si bien qu'aucun lien, même symbolique, ne nous rattache à elle et à son humanité. De plus, en choisissant de mettre à distance la mort, rien ne nous soumet à un quelconque devoir de respect envers elle, comme nous pourrions le faire avec nos propres morts, et pour qui nous veillons à protéger la mémoire et la dignité (Cornu, 2009). Mais ne devrions-nous pas repenser nos propres considérations à son égard et veiller à ce que l'on respecte sa dignité humaine autant, sinon, aussi bien que dans son monde d'origine ?

Juridiquement, le Code civil (art. 16-1-1) impose que le corps mort soit traité avec « respect, dignité et décence », mais cela ne s'impose pas aux restes humains anciens tels que les momies. Dans ce flou juridique, celles-ci ne sont ni véritablement des « choses », ni véritablement des « personnes », d'autant plus qu'elles se perdent dans la grande diversité des corps morts d'une part, et des collections muséales d'autre part (Gleize, 2024). Elles sont alors soumises au même traitement que n'importe quel « bien culturel » selon le Code du patrimoine (4), sans aucune règle spécifique à leur exposition (Symposium international, 2008). Ce vide juridique crée chez les professionnels de musée une forme de malaise, voire même d'inquiétude, qui les poussent parfois à les mettre de côté, ne sachant pas comment s'en occuper dans leur pratique professionnelle. Dans ce contexte, les restes humains sont ainsi l'un des « objets-sujets » les plus complexes et épineux à conserver et à exposer aux publics, qu'il convient néanmoins de définir.

En ce sens, nous désignons la momie comme un « objet-sujet » tant sa nature à part la place à la frontière de ces deux statuts antinomiques, mais indissociables. Considérer seulement une momie comme un « objet » reviendrait à la traiter selon une « *vision objective de développement du savoir* » (Novljanin Grignard, 2012), sans être confronté à des questionnements éthiques de respect de la dignité humaine.

A contrario, l'envisager uniquement comme un « sujet » équivaldrait à remettre en question le principe même de sa patrimonialisation jusqu'à sa mise en exposition auprès des publics – et se risquer à son retrait définitif. Cette notion d'« objet-sujet » témoigne de l'ambivalence et de la difficulté des professionnels à statuer sur sa qualification patrimoniale puisque celle-ci dépend de la représentation sociale et de l'usage que chacun d'eux décide d'en faire.

Néanmoins, les professionnels de musées se réunissent autour de préoccupations communes auxquelles le Code de déontologie de l'Icom (5) tente de répondre en fournissant un cadre de référence. Il doit les guider dans l'objectif du (ré)examen de leurs pratiques afin de s'inscrire dans une démarche éthique. Malgré tout, une grande difficulté s'impose toujours à eux : discerner ce qu'il est permis de faire, de dire et surtout de montrer de ces sujets sensibles quand s'impose, à eux et aux visiteurs auxquels ils sont exposés, un devoir moral de respect de la dignité humaine.

### **Exposer un sujet sensible : le rôle du commissaire**

Si le principe même d'exposer une momie – ou plus généralement des restes humains – pourrait désormais paraître inconvenant et appeler à une certaine censure, il trouve toujours sa légitimité dans sa finalité, c'est-à-dire son objectif scientifique et pédagogique. En effet, exposer pour simplement montrer n'est plus une raison suffisante, et surtout recevable, pour justifier la présence et la présentation de cette dépouille humaine au musée. L'acte d'exposer doit désormais être gouverné par l'expression d'un discours et d'une intention portés dans le respect de la dépouille humaine, mais aussi dans l'intérêt et au bénéfice des visiteurs.

C'est dans cette perspective qu'a été conçue par les deux commissaires le projet scientifique de l'exposition *Curieuses momies. Des Champollion au Synchrotron* du Musée Champollion. Au cours de leur mission de coordination du projet (Mairesse, 2022), l'éthique s'est affirmée dès ses prémices comme un principe essentiel devant « irriguer toutes les phases de l'exposition » (6) et notamment la production des dispositifs scénographiques et de médiation. Ces derniers ont été pensés selon un double objectif : faciliter la rencontre entre les visiteurs et les momies en suscitant chez eux une réflexion préalable aboutissant à une meilleure compréhension ; et éviter de provoquer chez eux une forme de réticence, de blocage ou de rejet.

Dans cette démarche déontologique, la conception de l'exposition a d'abord nécessité de choisir quelles momies pouvaient être présentées, avec pour impératif professionnel de ne pas porter atteinte à leur dignité ni de heurter la sensibilité des visiteurs. Elle impliquait, d'une part, de se confronter à une grande diversité de types de momies, définissables par différents critères tels que : l'état de conservation, l'intégrité du corps (entier, fragmentaire, membres isolés), l'apparence par rapport à la technique

(bandelettée, partiellement bandelettée, débandelettée, momie sèche), les signes évidents ou dissimulés de leur humanité (position du corps, expression faciale, etc.), leur sexe, leur âge au moment du décès. Et d'autre part, réussir à déterminer, sur cette base, les critères subjectifs propres à chaque professionnel de musée de ce qui fait un corps impressionnant ou non, les rendant présentables ou non aux publics. La difficulté tient donc à une certaine fragilité muséographique entre ce qui peut être sensiblement accepté ou rejeté par les visiteurs – dont la sensibilité varie d'une personne à l'autre.

Au-delà d'une sélection fondée sur la pertinence du discours expographique, les co-commissaires ont fait le choix de ne présenter que des momies intégralement bandelettées, un point de vue professionnel

selon lequel *« c'était une forme de protection que le bandelettage leur offrait, et de protection des publics »*.

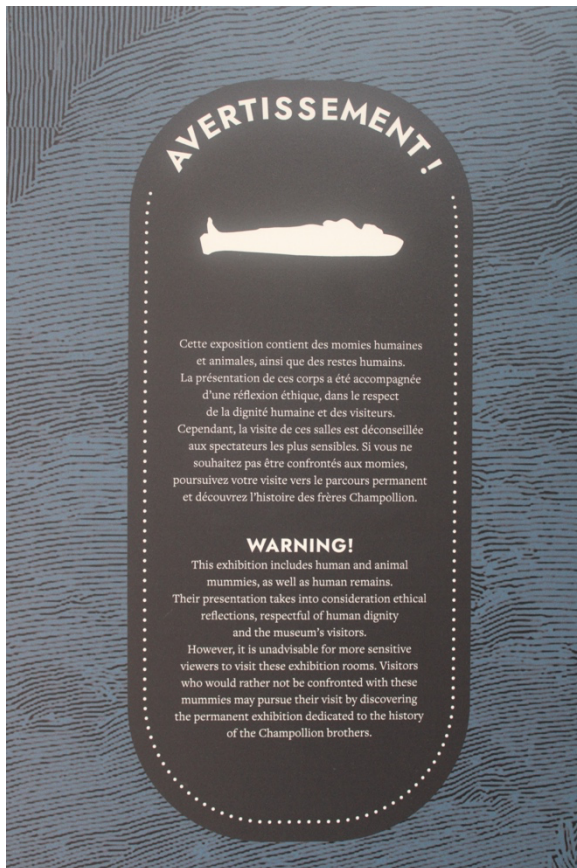
Elles ont également pris le parti d'exposer des membres momifiés (une main et un pied) ne paraissant *« pas heurter la sensibilité du public trop grandement »* mais pour lesquels il semblait nécessaire de concevoir une

présentation progressive invitant les visiteurs à découvrir d'abord ces restes par des représentations lithographiées puis à faire un pas de côté pour en voir d'authentiques.



En cela, même les momies les plus complexes à présenter peuvent trouver leur place dans une exposition, à condition de redoubler de vigilance et de trouver des « astuces » scénographiques. De fait, l'espace d'exposition a dû être agencé pour respecter la dignité des momies présentées et mettre en lumière leur sacralité. Dans cette optique, Vasken Yéghiayan (scénographe) l'a formalisé en plusieurs principes qui reposent sur : une mise en ambiance discrète et intimiste au travers d'une lumière tamisée et de tons harmonieux et sobres ; un agencement de l'espace créant une cohérence d'ensemble où les momies sont replacées dans un contexte permettant leur compréhension (meubler funéraire) ; des vitrines à l'instar de « *petits autels* » mettant en majesté les momies. Ces dispositifs participent à la production d'un microcosme symboliquement consacré, à l'image d'un « *espace spirituel* », d'« *un espace invisible [de repos] qui appelle au recueillement* ». Cette mise en scène rétablit une forme de dignité aux momies et participe également à conditionner l'expérience de visite des publics. Elle favorise une mise en contact bienveillante et sereine aboutissant à une meilleure compréhension, et suggère ainsi une prise de conscience de leur humanité, les poussant à adopter une attitude dite « respectueuse » à leur égard, par le silence et la pudeur par exemple.





Toutefois, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de « réaction de rejet [...], de malaise, de mal-être » chez les visiteurs, le commissariat a tenu à les avertir du caractère sensible de l'exposition. Une signalétique d'alerte, à l'entrée de l'exposition, indique la présence de momies humaines, animales et de restes humains, tout en soulignant la démarche éthique. Elle conseille, par exemple, aux visiteurs les plus sensibles de poursuivre leur visite vers le parcours permanent s'ils ne souhaitaient pas y être confrontés. Ce message vise à préserver leur sensibilité et à susciter une réflexion personnelle sur les enjeux éthiques liés aux restes humains (conservation, exposition, étude). Par ce biais, les visiteurs sont invités à participer à ce débat en répondant à une enquête de réception (7) et pourraient bien apporter un éclairage autre que celui des professionnels.

## La tourmente du commissaire d'exposition

Sans règles ou conseils précisément formulés pour exposer ces « objets-sujets » sensibles, les concepteurs d'expositions sont livrés à eux-mêmes, et surtout à un dilemme personnel dans lequel s'entremêlent engagement et démission, prudence et prise de risque, confiance et méfiance. En somme, ce conflit de valeurs les pousse à se demander : que faire pour bien faire ? Suis-je en capacité d'assumer mes choix, vis-à-vis de moi-même et surtout du regard des autres ? Quand bien même ils se rejoignent autour d'un objectif commun de respect de la dignité humaine, les représentations et les usages que chacun se fait de ces dépouilles humaines et du traitement qui doit leur être réservé divergent, s'opposant parfois radicalement et créant des points de tensions entre professionnels.

*Curieuses momies. Des Champollion au Synchrotron*  
Exposition au Musée Champollion (Vif, Département de l'Isère)  
28 mars - 23 novembre 2025

L'exposition retrace l'histoire scientifique et technique de l'étude des momies égyptiennes, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, à travers une scénographie et une médiation soucieuses du respect de la dignité humaine et de la sensibilité des visiteurs. La scénographie et le graphisme sont signés Vasken Yéghiayan et l'Agence Les Pistoleros (8).

Le parcours de l'exposition s'articule autour de trois espaces :

*Les momies au siècle des Champollion*

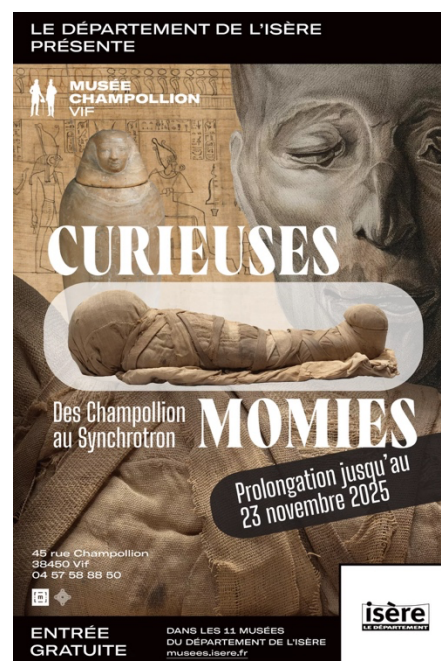
Un prologue immersif dans un cabinet de curiosités sobre et élégant invitant à découvrir les divers rapports que les Occidentaux du XIX<sup>e</sup> siècle ont entretenus avec les momies.

*Les Champollion à l'étude des momies*

Dans un écrin imprégné de respect, la présentation de deux momies humaines invite à une réflexion spirituelle sur leur nature sacrée. L'histoire des travaux de recherche des frères Champollion est retracée, de l'examen de momies à Grenoble, en passant par l'étude d'objets funéraires, jusqu'à l'expédition de Jean-François Champollion en Égypte et sa collecte de momies.

*Poursuite des recherches en terre grenobloise*

Ce dernier espace, dédié aux recherches contemporaines iséroises (ARC-Nucléart et Synchrotron), met en lumière une nouvelle ère où l'étude des momies est désormais basée sur le respect et la dignité à travers l'utilisation de techniques non-invasives.



## Légendes des images

*Image 1* : Vue des vitrines des membres momifiés accompagnés de planches de la *Description de l'Égypte* dans l'exposition *Curieuses momies* au Musée Champollion, Département de l'Isère (28 mars - 23 novembre 2025). © Département de l'Isère, Musée Champollion, Denis Vinçon

*Image 2* : Vue de l'exposition *Curieuses momies* au Musée Champollion, Département de l'Isère (28 mars - 23 novembre 2025). © Département de l'Isère, Musée Champollion, Denis Vinçon

*Image 3* : Signalétique d'avertissement bilingue (français, anglais) de l'exposition *Curieuses momies* au Musée Champollion, Département de l'Isère (28 mars - 23 novembre 2025). © Laure Antunes, Musée Champollion

*Image 4* : Affiche de l'exposition *Curieuses momies* au Musée Champollion, Département de l'Isère (28 mars - 23 novembre 2025). © Département de l'Isère, Musée Champollion

## Notes de bas de page

(1) Le commissariat de l'exposition (28 mars - 23 novembre 2025) est assuré par Caroline Dugand, directrice et conservatrice du musée et Laure Antunes, doctorante à Avignon Université. <https://musees.isere.fr/expo/musee-champollion-curieuses-momies?musee=20>

(2) Cette observation a été initiée dans le cadre du stage de Laure Antunes au musée (mars-sept. 2023). Elle s'est poursuivie lors de son expérience de commissaire d'exposition indépendante (oct. 2023 - sept. 2024) puis au cours de son doctorat (à partir d'oct. 2024).

(3) Des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec Caroline Dugand (conservatrice et directrice du musée) et Vasken Yéghiayan (scénographe).

(4) Le Code du patrimoine regroupe des textes de droit français régissant le patrimoine. Il régit la gestion de l'ensemble des biens, immobiliers et mobiliers, ainsi que les éléments du patrimoine culturel immatériel, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

(5) Le Code de déontologie de l'ICOM (International Council of Museums), adopté en 1986 puis révisé en 2004, est un document de référence à destination des professionnels de musée. Il définit les normes de leur pratique (acquisition, collecte et recherche, présentations et expositions, etc.).

(6) Les citations de l'article sont issues de deux entretiens semi-directifs. Le premier a été réalisé avec Caroline Dugand (conservatrice et directrice du Musée Champollion) en mai 2025 et le second avec Vasken Yéghiayan (scénographe) en juillet 2025.

(7) Laure Antunes a réalisé une enquête par questionnaire auprès des visiteurs afin de recueillir leur opinion sur l'exposition *Curieuses momies* et, plus généralement, sur l'exposition de restes humains en contexte muséal. Celle-ci a été menée du 28 mars au 23 novembre 2025.

(8) Vasken Yéghiayan : <https://www.vasken.fr/index.php>

Agence Les Pistoleros : <http://www.pistoleros.fr>

## Bibliographie

ANTUNES L., *Exposer les momies au musée : quelle(s) éthique(s) muséographique(s) du corps humain ?* Mémoire de maîtrise, Avignon Université, 2023.

ANTUNES L. « Exposer les momies égyptiennes : un nouveau rapport au corps et au sacré », dans : Dugand C. (dir.), *Curieuses momies. Des Champollion au synchrotron*, Catalogue d'exposition, Vif : Éditions du Musée Champollion, 2025.

« Avis sur les problèmes éthiques posés par l'utilisation des cadavres à des fins de conservation ou d'exposition muséale » : avis n° 111 du CCNE du 7 janvier 2010. *Les Cahiers du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé*, p. 63-64.

BRIANSO I. et GIRAULT Y., « Innovations et enjeux éthiques des politiques environnementales et patrimoniales : l'Unesco et le Conseil de l'Europe », *Éthique publique*, vol. 16, n° 1, 2014. En ligne : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/1357>

CADOT L., *En chair et en os : le cadavre au musée. Valeurs, statuts et enjeux de la conservation des dépouilles humaines patrimonialisées*. Paris : Réunion des Musées nationaux / École du Louvre, 2010.

CORNU M., « Le corps humain au musée, de la personne à la chose ». *Recueil Dalloz*, 2009. <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00419641/>

DAVALLON, J., *L'Exposition à l'œuvre : Stratégies de communication et médiation symbolique*. Paris : L'Harmattan, 1999.

DUNAND, F., LICHTENBERG, R., *Les momies et la mort en Égypte*. Paris : Errance, 1998.

GLEIZE, B., « La mort et la personne ». In : BRUGUIERE, J-M., GLEIZE, B. *Droit des personnes*. Paris : Lefebvre Dalloz, 2024.

ICOM., *Code de déontologie pour les musées*, 2017. <https://icom.museum/ICOM-code.pdf>

MAIRESSE, F. (dir). *Dictionnaire de muséologie*. Paris : Armand Colin, 2022.

NOVLJANIN GRIGNARD, I. « Les musées et leurs restes humains : différents regards et nouveaux enjeux », Publications du musée des Confluences, n°3, pp. 11-16. [https://www.persee.fr/doc/mhnly\\_2114-978x\\_2012\\_num\\_3\\_1\\_1569](https://www.persee.fr/doc/mhnly_2114-978x_2012_num_3_1_1569)

POLI, M-S. « Exposer les sujets sensibles : comment et pour qui ? », *La Lettre de l'OCIM*, n°183, 2019.

SYMPOSIUM INTERNATIONAL., *Des collections anatomiques aux objets de culte : conservation et exposition des restes humains dans les musées* [compte-rendu]. Congrès international au musée du Quai Branly, 2008. <https://collections.naturalsciences.be>

TRIQUET, E., *Analyse de la genèse d'une exposition de science. Pour une approche de la transposition médiatique* [Thèse de doctorat, Université Claude Bernard : Lyon 1], 1993.